

Compte rendu du Conseil municipal du 13 juillet 2026

Tous les conseillers municipaux étaient présents.

M. Stéphane KERBRAT a été désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 5 juin a été approuvé à l'unanimité.

M. François LEFLOCH, candidat sur la liste "Ensemble pour Tréfléz" est installé en lieu et place de M. Benjamin QUELENNEC, suite à la décision du Tribunal administratif de Rennes en date du 29 mai 2026.

Modification des représentations de la commune au sein des EPCI et commissions où siégeait M. Benjamin QUELENNEC

M. François LEFLOCH remplacera M. Benjamin QUELENNEC au sein :

- du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF)
- du Centre Communal d'Action Social de Tréfléz
- De la Commission d'Appel d'Offres

Vote POUR à l'unanimité.

Modification des statuts de Haut Léon Communauté

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé la modification des statuts de Haut Léon Communauté, nécessité par les évolutions successives des compétences et missions de service publique de l'EPCI.

Opposition au transfert des pouvoirs de polices spéciales du président de HLC

Certaines compétences transférées à Haut Léon Communauté impliquent légalement le transfert des pouvoirs de police correspondant, au Président de la Communauté de communes, notamment en matière d'assainissement, de collecte de déchets ménagers. Les communes peuvent toutefois s'y opposer. Thierry GAUDEC, Maire, a proposé au conseil de conserver ces pouvoirs de police sur le territoire de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est positionné en opposition au transfert de ces pouvoirs de police.

Abandon du projet de médiathèque

Le Conseil municipal a décidé, par 12 voix POUR et 3 CONTRE, d'abandonner le projet d'aménagement d'un espace culturel comprenant une médiathèque dans la "maison Jestin" Place d'Armor.

Cette décision est motivée, par l'intérêt général, en raison du coût élevé estimé de l'opération et par la volonté de préserver les capacités financières de la commune afin de maintenir les investissements jugés prioritaires. Le maire est autorisé à résilier les marchés et contrats liés au projet, dans les conditions prévues par la réglementation.

Réorientation du projet du quartier de la Gare

Le Conseil municipal a décidé, par 12 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENSION de réorienter le projet d'aménagement du quartier de la Gare afin de l'adapter aux contraintes foncières et financières de la commune. Le projet sera désormais recentré sur la dépollution de la friche, la relocalisation des commerces actuellement installés à la Maison du Temps Libre, la création de 2 commerces, la sécurisation de l'arrêt des cars scolaires, l'amélioration des circulations et du stationnement ainsi que l'aménagement d'une place publique et d'espaces paysagers.

Le volet prévoyant la construction de logements locatifs sociaux est abandonné.

Un avenant en ce sens sera demandé à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, porteur du projet.

Budget : Décision modificative n°1

Une somme de 15 000 € est transférée des crédits affectés à la voirie pour faire face au paiement du solde des travaux d'effacement de réseaux réalisés en 2024/2025 dans le carrefour de la Gare.

En questions diverses

M. le Maire fait part au conseil de l'invitation de l'E.S.T. au match amical qui doit avoir lieu du terrain du Menhir le 13 août prochain entre une équipe de l'E.S.T et une équipe de Keremma.

M. Christian ABAZIOU ouvre le débat sur les dangers liés à l'affluence des Kite Surf sur les plages de Keremma. Monsieur le Maire répond que nous avons bien conscience de ce problème et que nous allons y remédier.

M. Christian ABAZIOU informe que de nombreux chiens se promènent sur la plage malgré l'interdiction. Le Maire répond que l'arrêté préfectoral est bien affiché aux différents endroits au niveau de la plage.

Mme Anne BESCOND demande ce que va devenir la "maison Jestin". M. le Maire répond que pour le moment aucun projet n'est prévu pour celle-ci.

Mme Elise ROLLAND s'interroge sur l'avenir de la bibliothèque. Monsieur le Maire répond qu'il est bien conscient que la médiathèque ne peut pas rester à cet endroit.

La fermeture de la Maison des Dunes a également été évoqué.

M. Thierry GAUDEC a informé le conseil municipal d'un courrier commun des maires de Tréfléz, Goulven, et Plounevez-Lochrist, transmis au conservatoire du littoral au sujet de son projet d'aménagement des parkings.

M. Christophe Fournier, conseiller à la sécurité, a informé le conseil d'un dépôt de plainte en gendarmerie suite aux dégradations qui ont été constatés sur les lettres TREFLEZ de l'aménagement paysagé à la Gare.